



# Définition, rôle et enjeux du siège social des sociétés

Fiche pratique publié le 13/03/2021, vu 5322 fois, Auteur : [Avocat en droit des affaires](#)

**Le siège social d'une société ne doit pas être confondu avec l'adresse de l'établissement. Le siège social est l'adresse juridique, l'établissement correspond au lieu d'exploitation de l'entreprise.**

Le siège social d'une société ne doit pas être confondu avec l'adresse de l'établissement. En effet, **l'établissement correspond au lieu d'exploitation de l'entreprise tandis que le siège social est le lieu administratif et juridique de la société.**

Il faudra donc rappeler la définition du siège social (1.), son rôle et ses enjeux (2.) pour enfin savoir où il est possible d'installer le siège social d'une société (3.).

## [Plus d'information](#)

Exprime Avocat

<https://www.exprime-avocat.fr/>

**A lire sur le même thème :**

[Une société c'est quoi ?](#)

[Le siège social](#)

[La dénomination social](#)

[Droit des sociétés](#)

[Droit bancaire](#)

[Droit commercial](#)